

**DATE DE CONVOCATION**

21 Août 2020

L'an deux mil vingt, le **vingt-huit août** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : MM. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Gilles BRACHOTTE, Jean-Pierre COLOMBERT, Vincent CROUZIER, Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie SEGUIN, Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mmes Anne-Sophie BOISSON, Sylvie CHASTRUSSE, Pascale CHERVET, MM. Daniel CHETTA, Dominique CHOPPIN, Mmes Carole CLAUDEL-SALOMON, Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Jean-Marc FRELIH, Olivier GAUTHRON, Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, MM. Dominique JANIN, Jean-Luc MAHIEU, Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Paul MURANO, Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, MM. Emmanuel PONTILLOT, Jérôme THEVENEAU, Claude VERDREAU.

Étaient excusés : MM. François BIGEARD, Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mmes Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Céline EUDES (suppléante de M. Patrice ESPINOSA), MM. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), MM. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), Mme Marie-José TROUSSEL (suppléante de M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

28/08/2020/10.12

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 33
VOTANTS : 35

Objet : Élection des Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) et de la Commission d'Ouverture des Plis (COP)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à L. 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2020 portant statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est présidée par la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein par scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDÉRANT que la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) est composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et que la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ou son représentant est membre de droit de cette Commission ;

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Envoyé en préfecture le 17/10/2020

Reçu en préfecture le 17/10/2020

Affiché le

ID : 021-200000925-20200925-20_08_28_10-DE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ÉLIT** les Conseiller.ères Communautaires suivant.es élu.es membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) et de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Vincent CROUZIER	Madame Sylvie CHASTRUSSE
Monsieur Jérôme THEVENEAU	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Paul MURANO
Madame Pascale CHERVET	Monsieur Claude VERDREAU

- **APPROUVE** la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- **APPROUVE** la composition de la Commission des Marchés à Procédures Adaptées (MAPA) ;
- **APPROUVE** la composition de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) comprenant deux élus de la Commission Marchés à Procédures Adaptées (MAPA) et un agent de la Collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 7 octobre 2020

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr